

## DOSSIER DE CONCERTATION

Modernisation multimodale de la Route  
Départementale 3508 Sud entre Gillon et  
l'échangeur autoroutier Annecy Centre

LE DÉPARTEMENT  
SÉCURISE VOS  
DÉPLACEMENTS



## SOMMAIRE

1. LOCALISATION DU PROJET
2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION
3. L'ORGANISATION DU PROJET
4. ENJEUX ET OBJECTIFS
5. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS
6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT
7. MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

## INTRODUCTION

La 3508 Sud est une route départementale stratégique où se rencontrent différents axes de circulation du Grand Anancy.

Systématiquement saturée, la 3508 Sud fait partie du réseau routier du contournement d'Anancy et s'avère actuellement inadaptée aux différents besoins de mobilité des haut-savoyards.

Ce projet, porté par le Conseil départemental de la Haute-Savoie avec le soutien du Grand Anancy, consiste à doubler la route départementale 3508 Sud entre l'échangeur autoroutier d'Anancy Centre – A41 et l'échangeur de Gillon à Epagny Metz-Tessy, à doubler le pont de l'A41 ainsi que le viaduc de Brassilly, pour améliorer les conditions de circulation sur la voie de contournement d'Anancy.

Il s'inscrit en complément des aménagements déjà réalisés sur la section Nord de la route départementale 3508 et sur la route départementale 1508 et permettra de soulager les voiries urbaines locales. Les objectifs poursuivis sont multiples : sécuriser les conditions de déplacement des usagers de la route ; favoriser un mode de déplacement doux à travers un itinéraire cyclable dédié le long de l'infrastructure (entre l'échangeur de la route de Salle au sud et la route départementale 14 au nord) et développer des voies dédiées au covoiturage et aux transports en commun.

Ce projet prend en compte tous les enjeux liés à l'environnement naturel, sonore et paysager (volets eau, acoustique et mesures écologiques) et contribue à améliorer la qualité de vie des riverains.

Ce projet attendu, depuis plusieurs décennies, devient une réalité. Du 6 mars au 17 avril, participez à la concertation publique. Venez échanger avec nous et enrichir le projet par vos propositions.

**Martial Saddier**  
Président du Conseil  
départemental  
de la Haute-Savoie

**Lionel Tardy**  
Vice-président délégué aux  
routes, pistes cyclables, mobilités.  
Conseiller départemental  
du canton d'Anancy-4

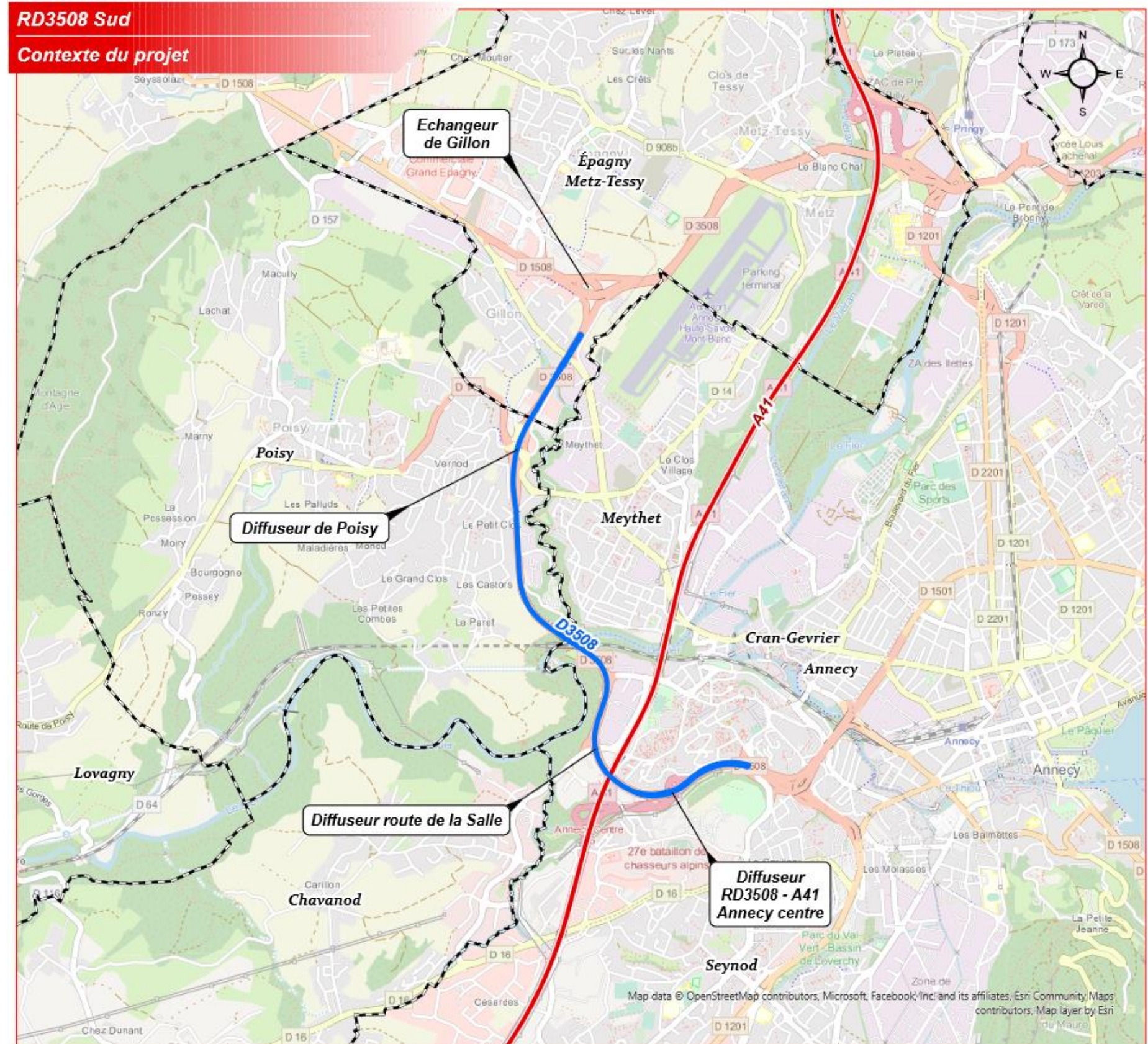
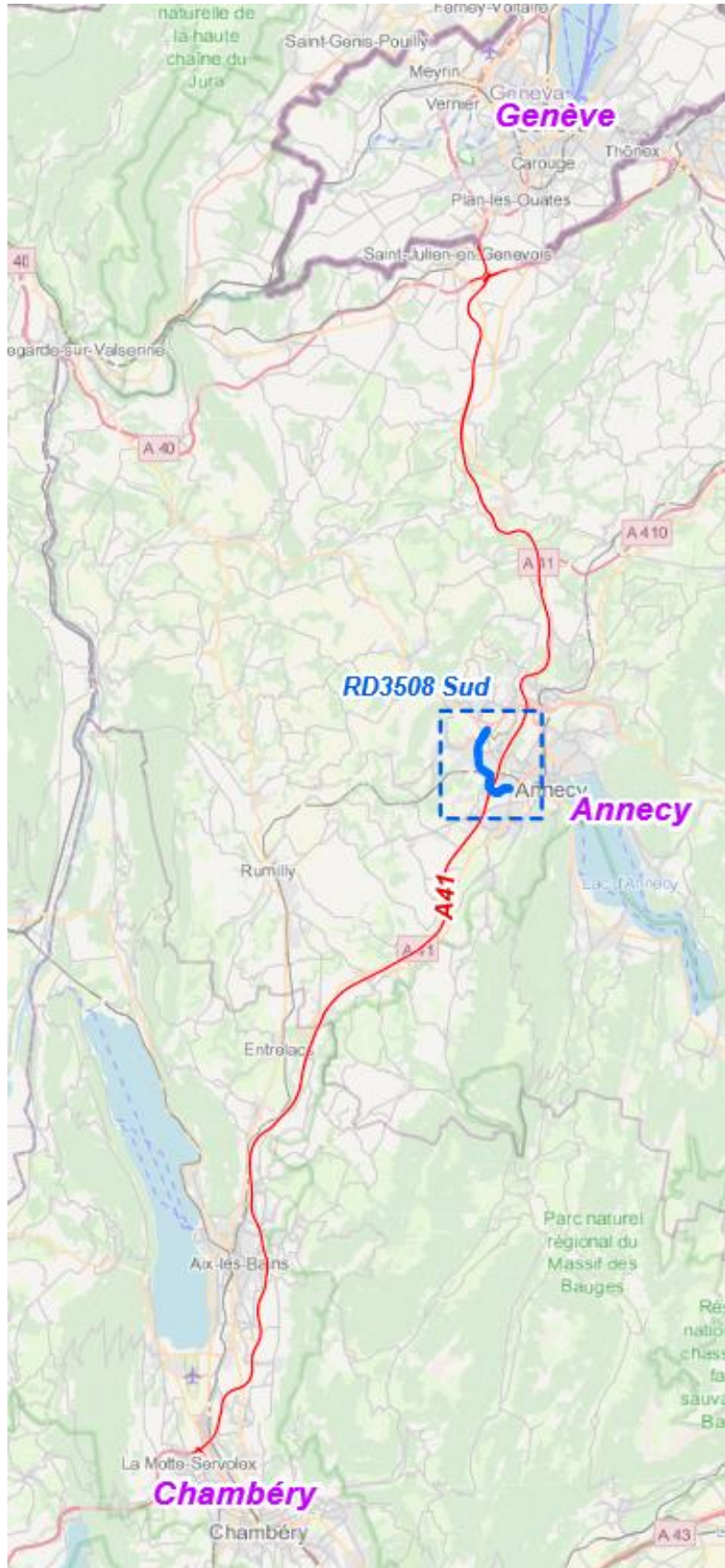
**Daniel Déplante**  
Président de la commission  
Infrastructures routières,  
déplacements et mobilité

**Valérie Gonzo- Massol**  
**François Daviet**  
Conseillers départementaux  
du canton d'Anancy-1

**Odile Mauris**  
**François Excoffier**  
Conseillers départementaux  
du canton d'Anancy-3

**Magali Mugnier**  
Conseillère départementale  
du canton d'Anancy-4

# 1. LOCALISATION DU PROJET



## 2. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

### Pourquoi une concertation ?

#### > Informer et recueillir les avis sur le projet

Cette concertation vise à informer des objectifs du projet et des aménagements étudiés pour les habitants, les riverains des communes concernées, les usagers du réseau routier, les acteurs socio-économiques et à leur donner l'opportunité de s'exprimer sur le projet.

#### > Répondre aux dispositions réglementaires

Le projet de modernisation de la RD3508 Sud fait partie des projets et opérations d'aménagement et de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie (article L103-2 du Code de l'urbanisme). Le projet et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme associés sont également soumis au cadre législatif de la concertation préalable du Code de l'environnement.

Ainsi, la présente concertation publique permet de répondre aux objectifs réglementaires de concertation au titre du projet et de sa mise en compatibilité.



ANNECY

### Comment se renseigner sur le projet ?

#### > Les dates à retenir

La concertation aura lieu du 6 mars 2024 au 17 avril 2024 soit pendant 6 semaines. Elle concernera les communes d'Epagny Metz-Tessy, Poisy, Annecy (Cran-Gevrier).

#### > Le dossier de concertation

Le dossier de concertation est mis à disposition du public dans le bâtiment des Services du Département, dans les mairies d'Epagny Metz-Tessy, de Poisy et de la commune déléguée de Cran-Gevrier, aux heures habituelles d'ouverture au public ainsi que sur le site internet d'actualité du Département de Haute-Savoie : <https://actu.hautesavoie.fr/>

Une vidéo de présentation du projet est accessible.

### Comment donner son avis?

#### > Lors des réunions publiques

#### > Sur le registre numérique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5198>

> Sur les registres papier à disposition dans les mairies avec le dossier de concertation

Un bilan à l'issue de la concertation sera rédigé et publié sur le site internet du Département une fois qu'il aura été approuvé après délibération du Conseil Départemental.

# 3. L'ORGANISATION DU PROJET

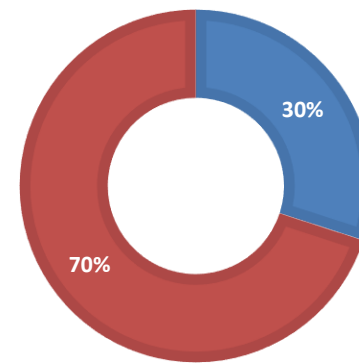
## Les acteurs du projet

La maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le commanditaire du projet, est portée par le Conseil départemental de Haute-Savoie.

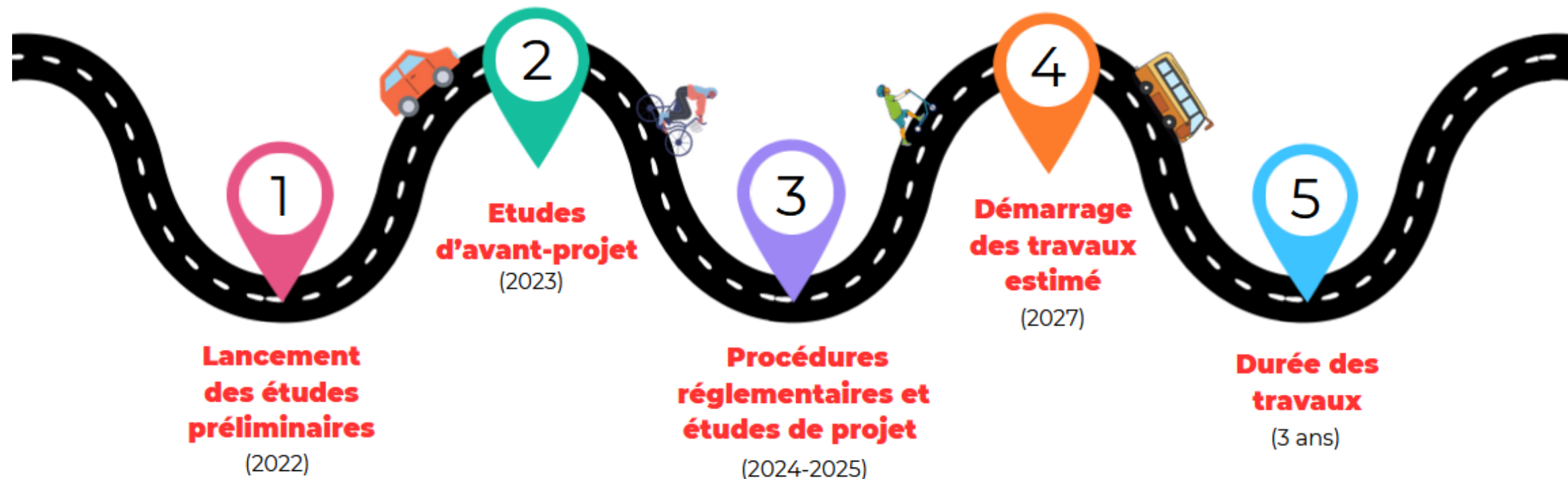
## Les financements

Le financement pour les études de projet et pour les travaux est partagé entre le Département de la Haute-Savoie et le Grand Anancy (selon les règles départementales).

■ Grand Anancy ■ Département de Haute-Savoie



## Le planning prévisionnel



# 3. L'ORGANISATION DU PROJET

## La répartition des projets sur l'agglomération

### > Les interventions du Département

Le Département de la Haute Savoie exerce la compétence de la création, la modernisation, l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau routier départemental.

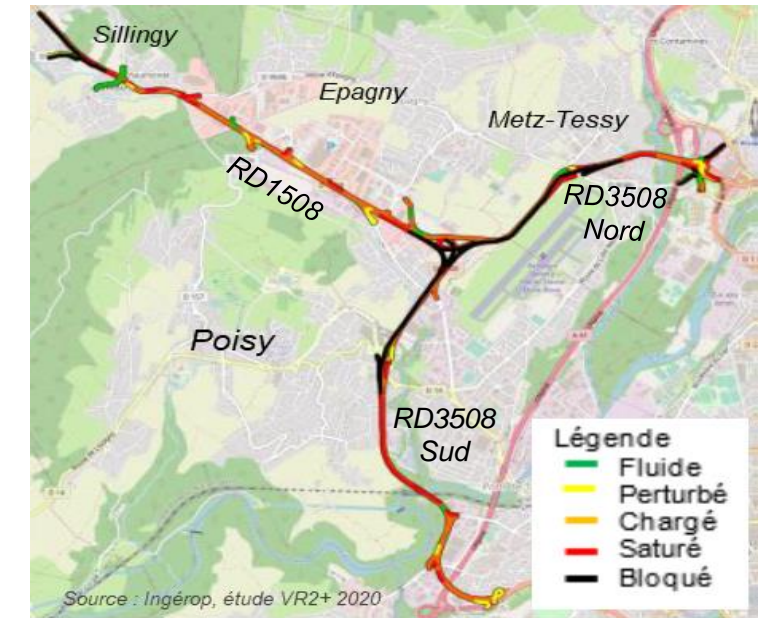
Le réseau routier départemental comporte les routes départementales, y compris ses annexes, dont les voies vertes et aménagements cyclables contigus.

A ce titre il assure la maîtrise d'ouvrage de la modernisation du contournement d'Annecy (RD 3508 Nord et Sud), et de la RD 1508 entre Gillon et Sillingy.

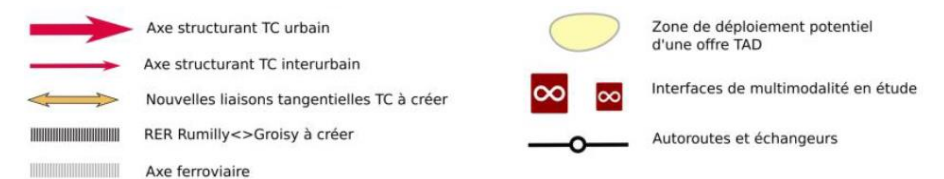
### > Les interventions du Grand Annecy

Le Grand Annecy exerce la compétence mobilités douces et transports urbains, dans le cadre de son Plan de Mobilité.

A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement TCSP (Transports en Commun en Site Propre Intégral), de la création et de la gestion des PEM (pôles d'échange multimodaux et parkings relais), ainsi que de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable de l'agglomération.



Cartes des saturations moyennes relevées sur Google Maps



Extrait du PDM de la carte « développer un réseau de transports collectifs attractif et performant pour tous »

## 4. ENJEUX ET OBJECTIFS

### L'histoire de la RD3508

Depuis les années 1970, le développement croissant de l'urbanisation de l'agglomération a favorisé la construction de voies rapides autour d'Annecy afin de fluidifier et de limiter la circulation dans le centre-ville. La RD3508 a été construite dans cette optique en 1986.

Cette route départementale permet le contournement ouest d'Annecy en reliant le nord et l'ouest de l'agglomération annécienne à l'entrée sud de la ville.

La RD3508 « Sud », soit la portion concernée par cette concertation, se situe entre l'échangeur de Gillon côté Nord et l'échangeur autoroutier n°16 « Annecy Centre » sur l'A41 (cf. carte). Cette section présente actuellement une configuration à 2 voies bidirectionnelles (chaussées non séparées) sur environ 4 km de long.

La mise à deux fois deux voies a été prévue dès l'origine et la majeure partie des emprises nécessaires a déjà été acquise.

### La situation actuelle

Aujourd'hui, cet axe est particulièrement congestionné en heures de pointe et la gêne occasionnée par ce trafic devient de plus en plus problématique. Le niveau de trafic dépasse 40 000 véhicules par jour (valeur 2019) et cette circulation se répercute sur les voiries locales, la sécurité des usagers et la qualité de vie des riverains.



# 4. ENJEUX ET OBJECTIFS

## Les objectifs du projet

### > Soulager les communes et les voiries urbaines locales

En limitant, voire supprimant, le trafic de transit sur les voies locales (traversée de Gillon, de Meythet, de Cran-Gevrier, de la RD14)

### > Développer les modes de déplacements vertueux

En créant une voie réservée à certains horaires au covoiturage, aux véhicules électriques et aux transports en commun

### > S'intégrer dans la politique de développement des modes actifs du Grand Annecy

En complétant et renforçant l'offre de cheminement de type voie verte, par un maillage d'axes modes actifs autour du projet

### > Améliorer le cadre de vie des riverains

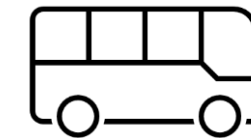
En améliorant l'environnement acoustique et en participant à l'intégration paysagère de la nouvelle infrastructure

### > Sécuriser les conditions de circulation des usagers de la route

En adaptant les caractéristiques de la voie aux réglementations en vigueur et aux principes d'aménagement du réseau routier départemental, en améliorant l'information aux usagers et en supprimant les zones accidentogènes

### > Améliorer l'insertion environnementale de l'infrastructure

En améliorant la franchissabilité par la faune de l'infrastructure et en équipant l'ensemble du linéaire en bassins de rétention capables de préserver la ressource en eau de la pollution chronique ou accidentelle

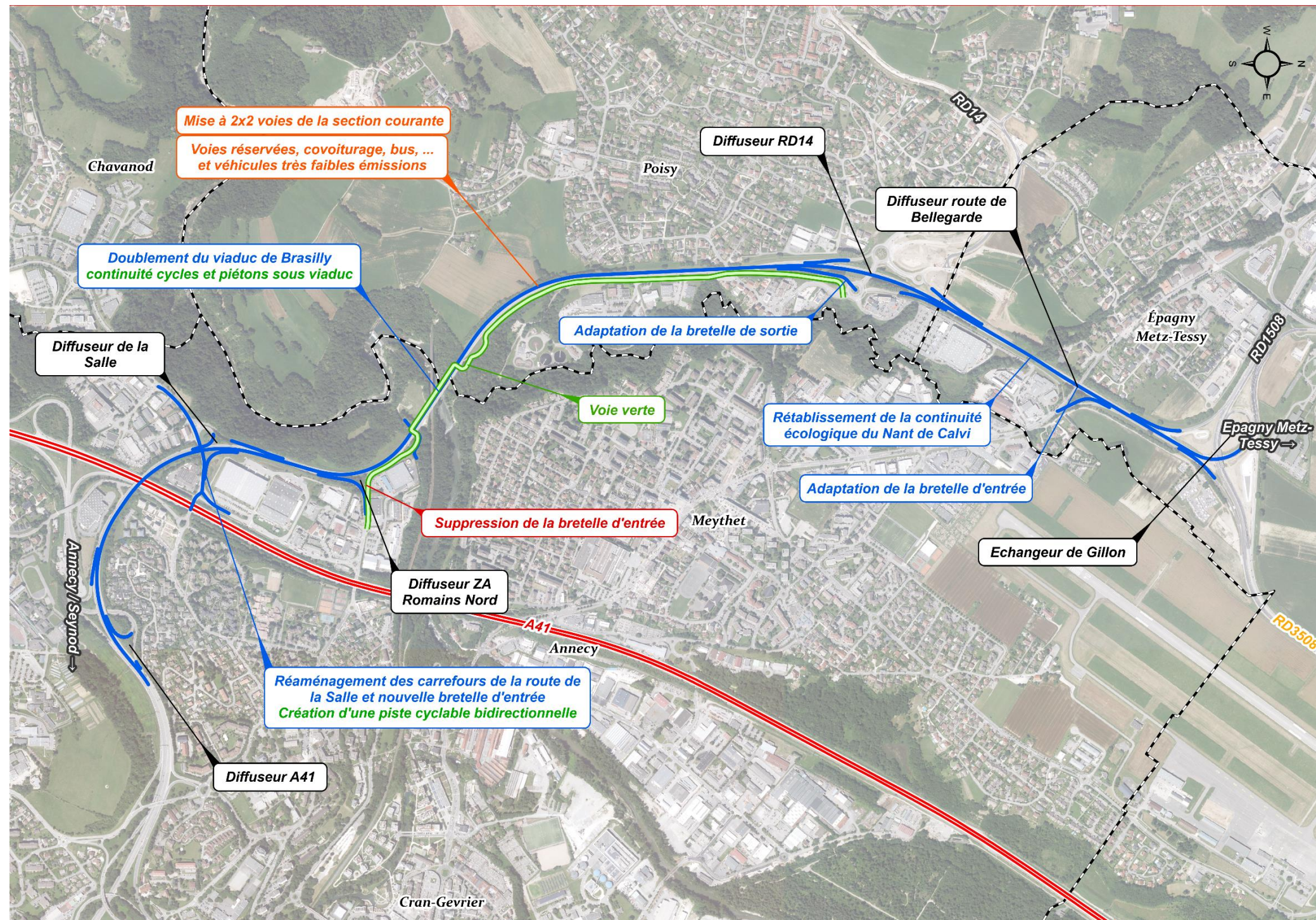




# 5. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS

## Les différentes composantes du projet

### LE PROJET EN BREF



> Mise à **2x2 voies** de la section courante et **doublement des ouvrages de franchissement** (viaduc de Brasilly, A41, route de la Salle)

> Création d'une **voie réservée** covoiturage, bus, véhicules faibles émissions

> Adaptation des bretelles de raccordement et **création de voies d'entrecroisement**

> Suppression de la bretelle d'entrée ZA Romains Nord et **création d'une nouvelle bretelle d'entrée sur le diffuseur de la Salle**

> Création d'une **voie verte** entre les diffuseurs de la RD14 et la ZA Romains Nord

> Traitement des **nuisances sonores** et des **eaux de ruissellement**

## 5. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS

### > Un élargissement permettant la mise en place de modes de déplacement vertueux

Lors de la construction de la RD3508 Sud, la mise à 2x2 voies ultérieure a été intégrée. Les passages supérieurs ont un dimensionnement déjà adapté à celui d'une 2x2 voies, ce qui permet de ne pas impacter les voies franchissant la RD3508. Les emprises du futur doublement ont été acquises.

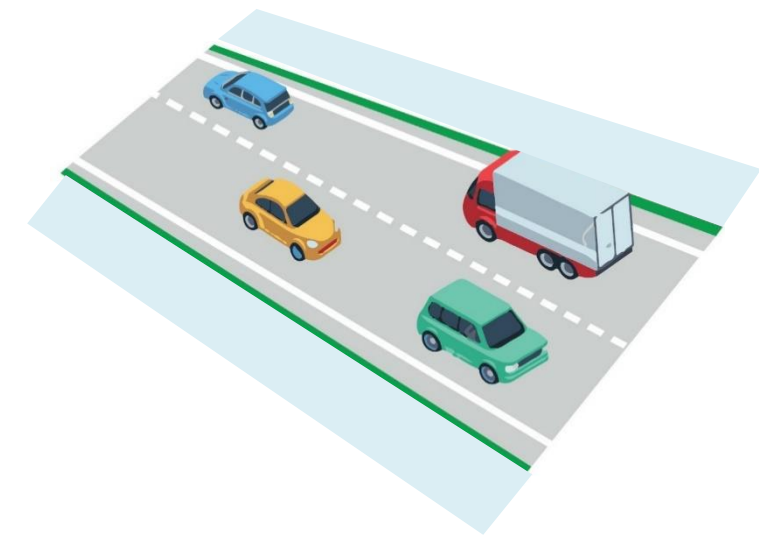


**L'ajout dans chaque sens d'une 2ème voie**, destinée à être réservée au covoiturage, aux transports en commun et aux véhicules à très faibles émissions, est donc possible presque sans acquisitions foncières.

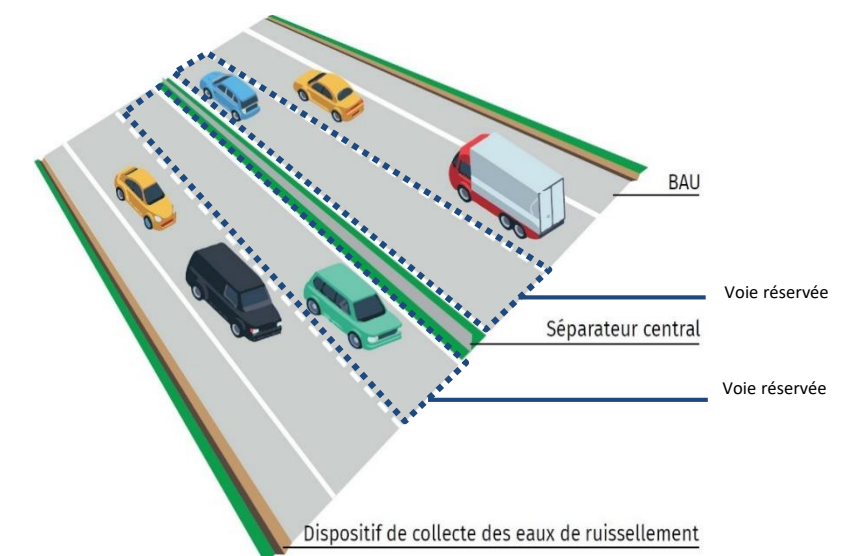
L'achèvement en 2x2 voies de la RD3508 au niveau de sa partie Sud se fera dans la continuité de l'itinéraire déjà aménagé à 2x2 voies de la RD3508 Nord et de la RD 1508.

L'ensemble de ces trois branches bénéficiera alors d'un dispositif complet de voies de covoiturage, sur une longueur totale d'environ 14 km.

Profil actuel de la RD3508 Sud



Profil projeté de la RD3508 Sud



## 5. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS

### > Le doublement des ouvrages

La mise en place des aménagements nécessitera le **doublement de certains ouvrages** au droit des principaux obstacles.

Trois ouvrages seront ainsi doublés :

- le viaduc de Brassilly pour franchir la vallée du Fier ;
- l'ouvrage de franchissement de la route de la Salle ;
- l'ouvrage de franchissement de l'A41.



# 5. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS

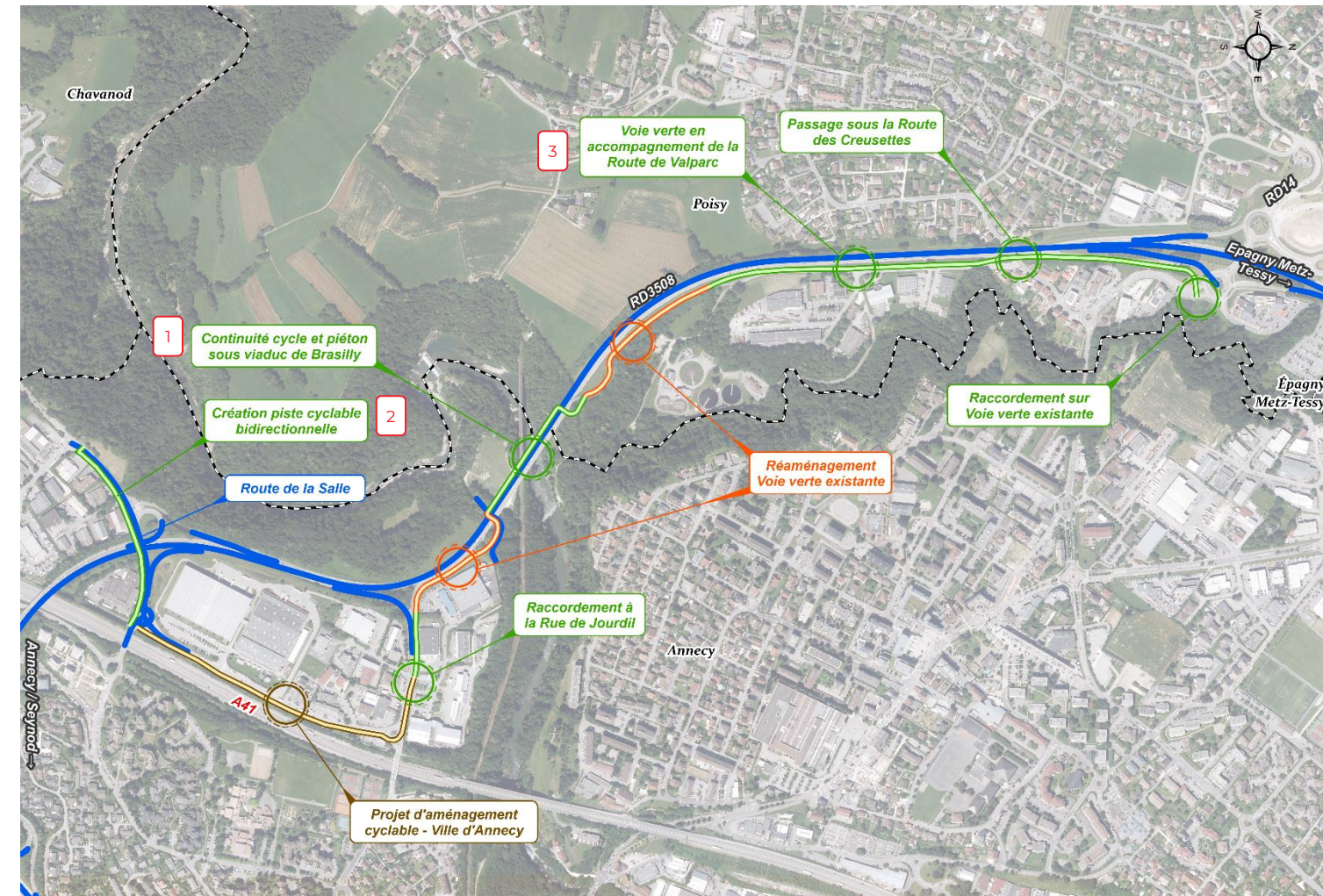
## > Favoriser les déplacements cycles et piétons

Le projet prévoit la **création ou le réaménagement d'itinéraires modes actifs** en lien avec les aménagements existants ou projetés sur le réseau communal, de sorte à assurer une liaison mode actifs le long de la RD3508 Sud entre l'échangeur de la RD14 à Poisy et le diffuseur de la route de la Salle à Annecy / Cran-Gevrier, et un maillage fin avec le réseau local.

Le projet permettra :

- de créer une continuité voie verte entre le diffuseur de Poisy et la route de la Salle ;
- la mise en valeur du franchissement majestueux de la vallée du Fier.

Les aménagements permettront des déplacements apaisés des piétons et des cycles.



Piste cyclable sous le viaduc de Brassilly



Piste cyclable de la route de la Salle



Voie verte longeant la route de Valparc

## 5. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS

### > Focus sur les aménagements de la route de la Salle

La bretelle d'entrée sur la RD3508 depuis la rue du Jourdil en direction d'Epagny-Metz-Tessy, au caractère accidentogène en raison de ses caractéristiques dégradées, sera supprimée.

En contrepartie, **une nouvelle bretelle d'entrée sera créée depuis le diffuseur de la route de la Salle.**

Ce nouveau point d'accès s'accompagnera du réaménagement des deux carrefours existants :

- Le carrefour Est sera transformé en carrefour giratoire pour permettre l'accès à l'ensemble des usagers à la nouvelle bretelle
- Le carrefour Ouest sera complété par une voie dédiée de tourne-à-gauche facilitant l'accès à la RD3508 vers Annecy

**Une piste cyclable bidirectionnelle sera par ailleurs créée le long de la route de la Salle**, entre le giratoire d'Altais existant et le nouveau carrefour giratoire, avec une connexion possible au projet d'aménagement cyclable le long de la route de la Salle en direction du nord, porté par la ville d'Annecy.



Diffuseur Route de la Salle



Diffuseur ZA Romains Nord

# 6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

## Lutter contre les nuisances sonores

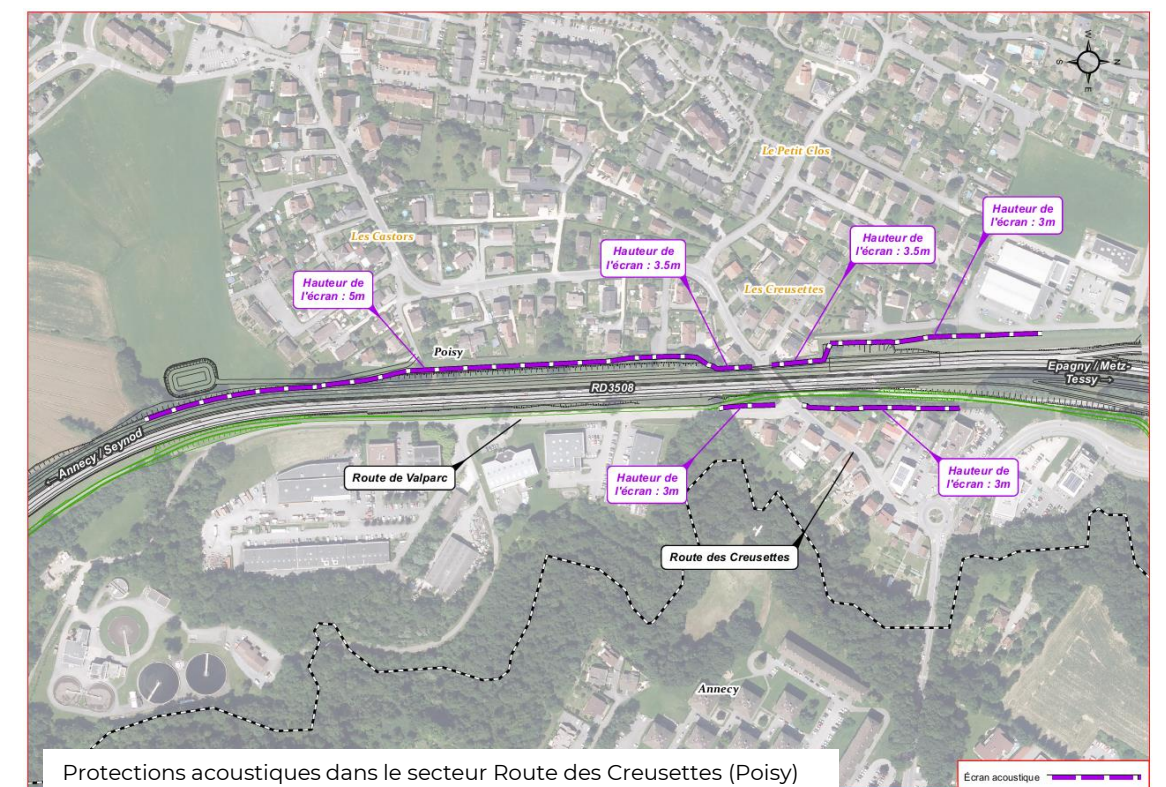
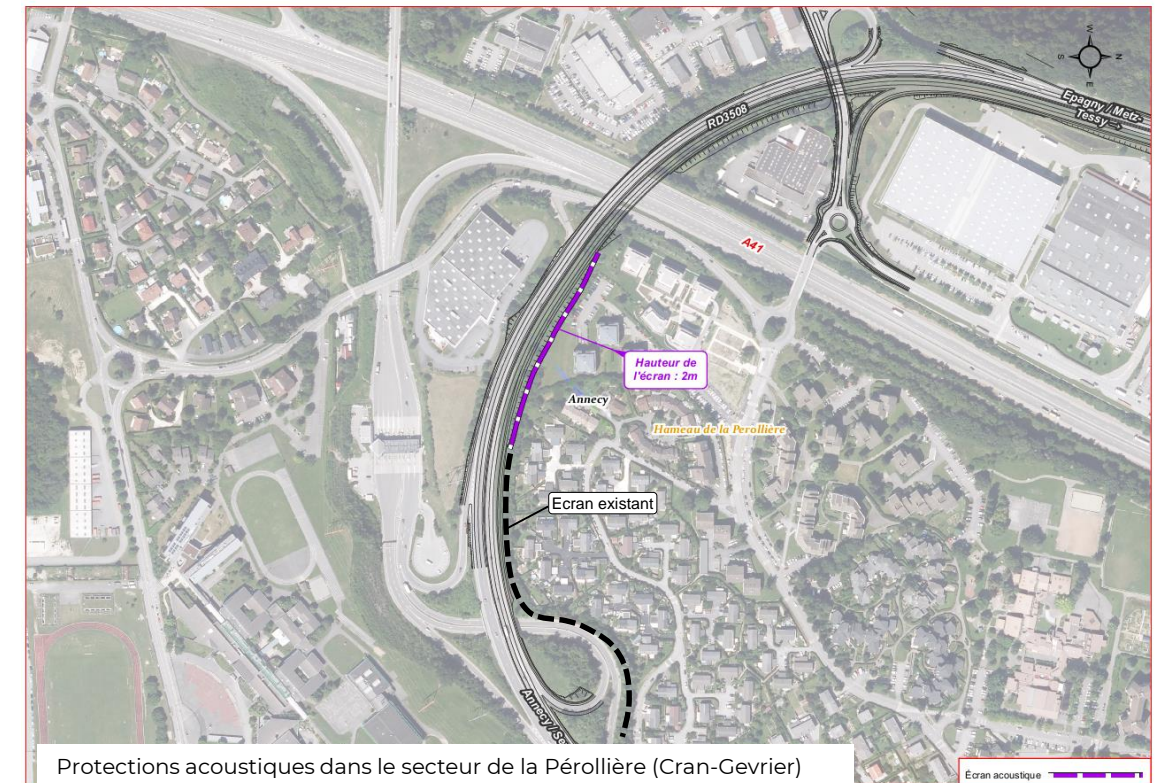
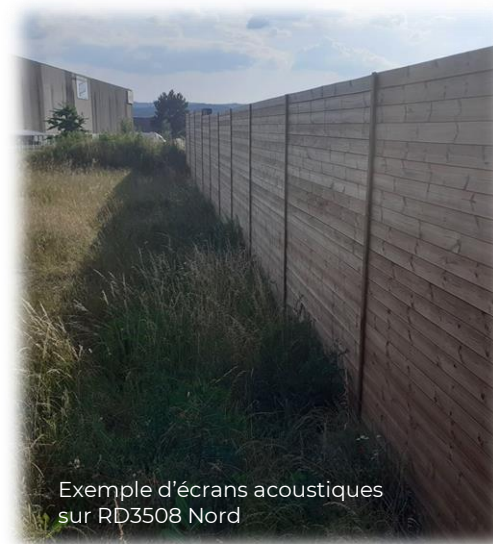
### > La mise en place de protections acoustiques

Lors de sa construction, la voie n'avait pas fait l'objet d'études et de protections acoustiques, en l'absence d'obligation à l'époque.

Une **étude acoustique a été réalisée** afin de connaître l'ambiance sonore actuelle et future au niveau des bâtiments à proximité du projet.

Elle a permis de savoir précisément quelles zones méritent une protection acoustique le long du tracé. Les riverains pourront ainsi bénéficier d'une protection vis-à-vis à la fois des nuisances actuelles et aussi des nuisances futures.

Au total, **un linéaire supérieur à 1 km d'écrans acoustiques sera réalisé** pour protéger les quartiers résidentiels de Cran-Gevrier et Poisy.



# 6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

## Préserver les milieux naturels

### > Prendre en compte les enjeux écologiques

Une étude d'inventaire écologique sur la faune et la flore est en cours de réalisation pour connaître les différentes espèces présentes dans la zone. Les résultats permettront de faire ressortir les mesures à mettre en place pour éviter, réduire ou éventuellement compenser les impacts sur les espèces présentes dans la zone du projet.

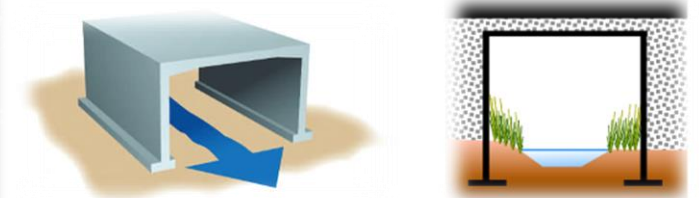


L'étude écologique a démontré qu'aucune aire protégée ne sera impactée par le projet. L'objectif principal est de protéger les sites sensibles avec la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation lorsque cela sera nécessaire.

Le projet est soumis à étude d'impact environnemental au titre de l'article R122-2 Code de l'environnement. L'ensemble des impacts environnementaux seront donc présentés au public dans les prochaines phases du projet.

### > Améliorer la transparence de l'infrastructure

La réalisation des travaux offre l'opportunité de **restaurer a continuité du corridor écologique et piscicole du Nant de Calvi**. La déconstruction/reconstruction de l'ouvrage du Nant de Calvi permettra ainsi le passage de la faune.



Mise en place de banquette faune dans le nouvel ouvrage du Nant de Calvi

### > Participer à l'insertion paysagère de la nouvelle infrastructure

Les travaux participeront également à **reconstituer la trame végétale** par la mise en place de plantations en accompagnement de l'infrastructure routière et des aménagements piétons et cycles.

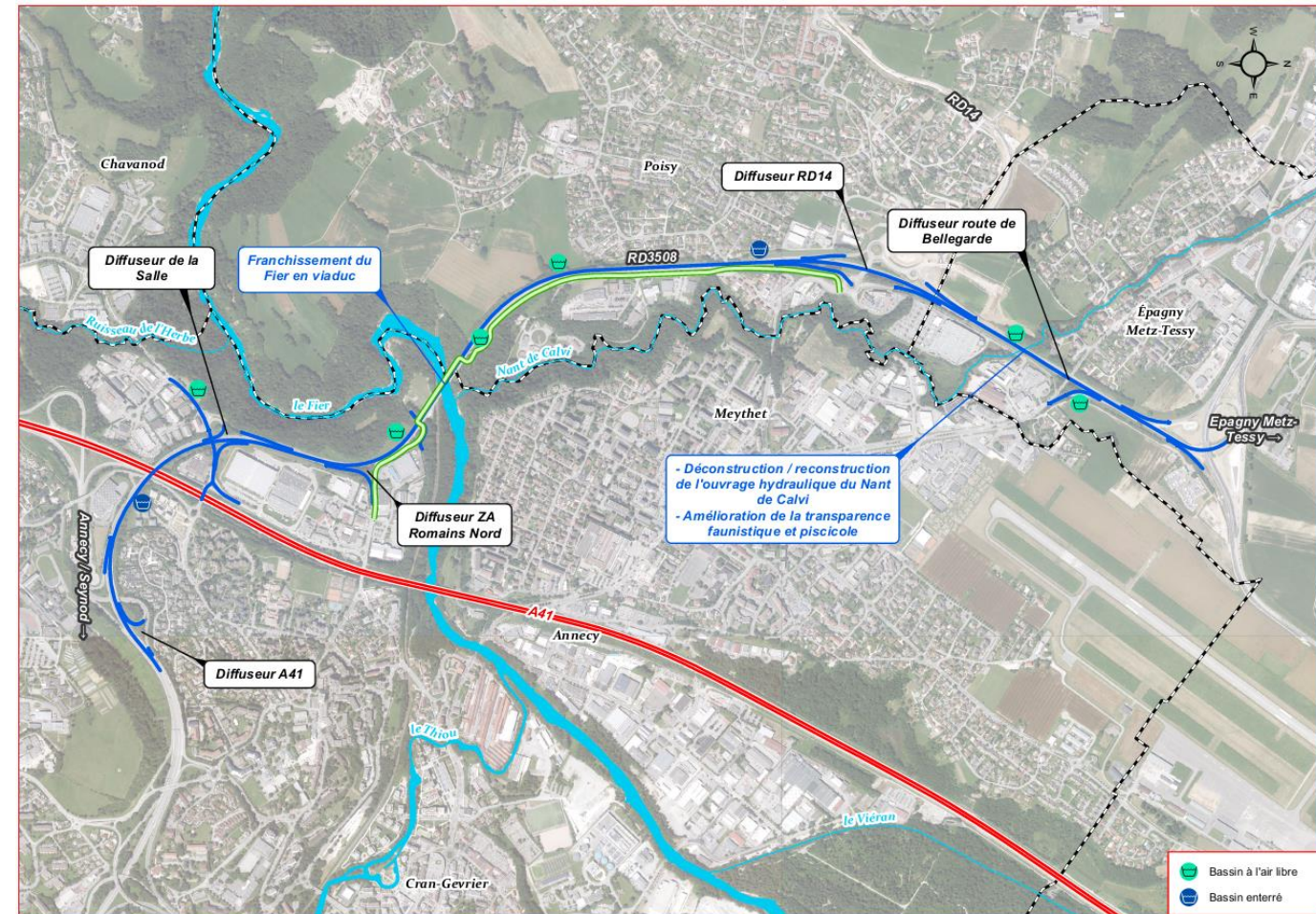


# 6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

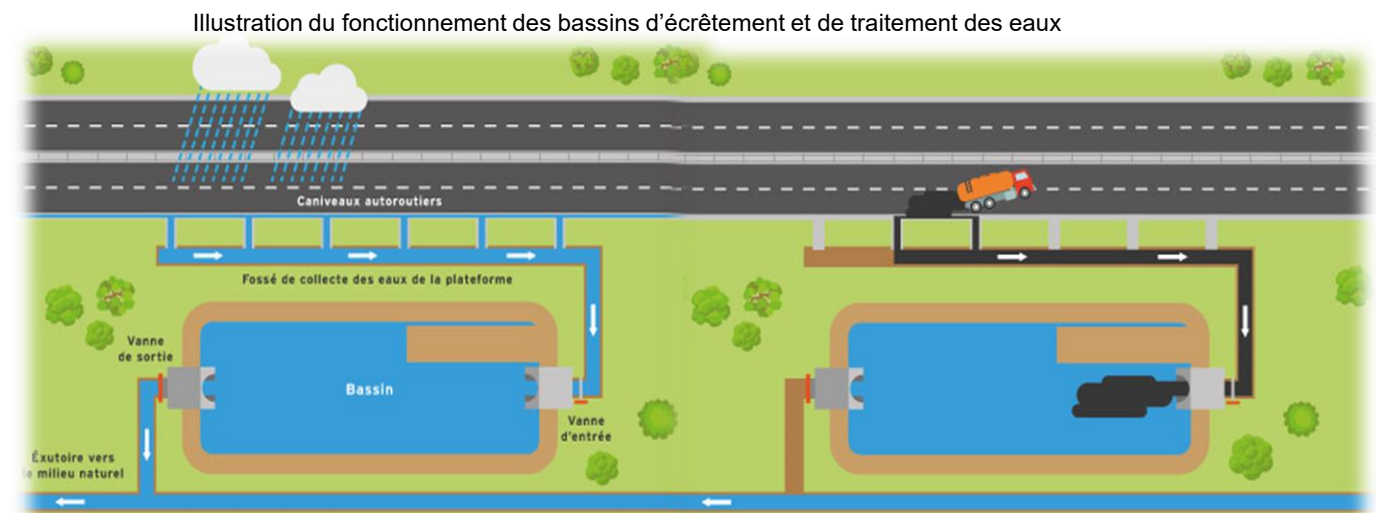
## Collecter et traiter les eaux de ruissellement

L'infrastructure actuelle ne permet pas de collecter et traiter les eaux avant rejet dans le milieu naturel. Le réaménagement sera donc l'occasion d'une remise à niveau complète de l'infrastructure concernant la gestion des eaux.

Le projet prévoit ainsi la mise en place d'un réseau de collecte sur l'ensemble du linéaire et la **réalisation de 8 bassins dont 2 seront enterrés** pour faciliter leur intégration dans le tissu urbain. Cela permettra la **collecte complète des eaux de chaussée**, l'écrêtement et le traitement avant le rejet vers le milieu naturel (Fier ou Nant de Calvi).



Bassin à l'air libre en rive droite du viaduc





# 7. MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

## Prendre en compte les impacts de la mise en compatibilité

Bien qu'inscrit dans les emprises prévues dès l'origine pour la mise à deux fois deux voies, la nature des travaux à réaliser peut se révéler incompatible avec les règlements et plans de zonages des communes concernées.

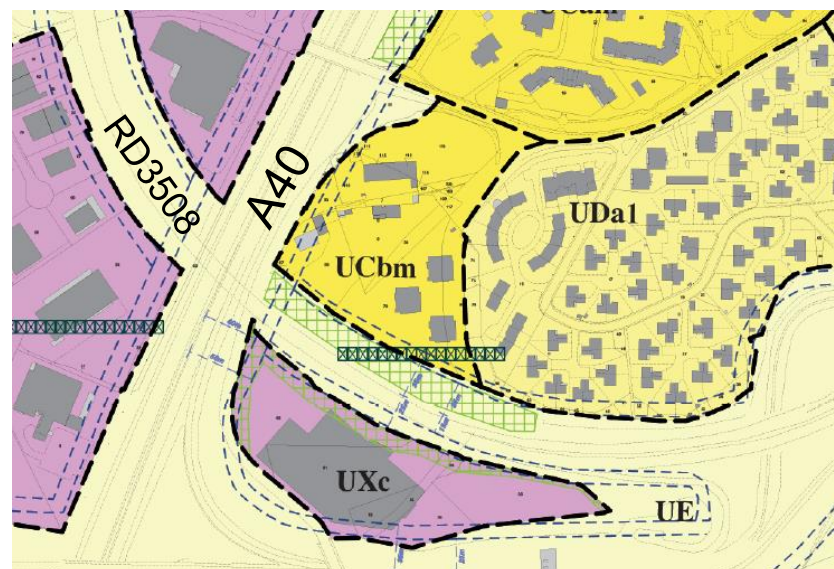
Plus précisément, les travaux sont actuellement incompatibles avec la mention d'un espace vert protégé présent en bordure de RD3508 au niveau du hameau de la Perollière à Annecy (Cran-Gevrier), au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune, bien qu'il prenne place sur le domaine public routier départemental.

Une évaluation environnementale de la mise en compatibilité des PLU sera associée à celle du projet et soumise à enquête publique dans le courant de l'année 2025.

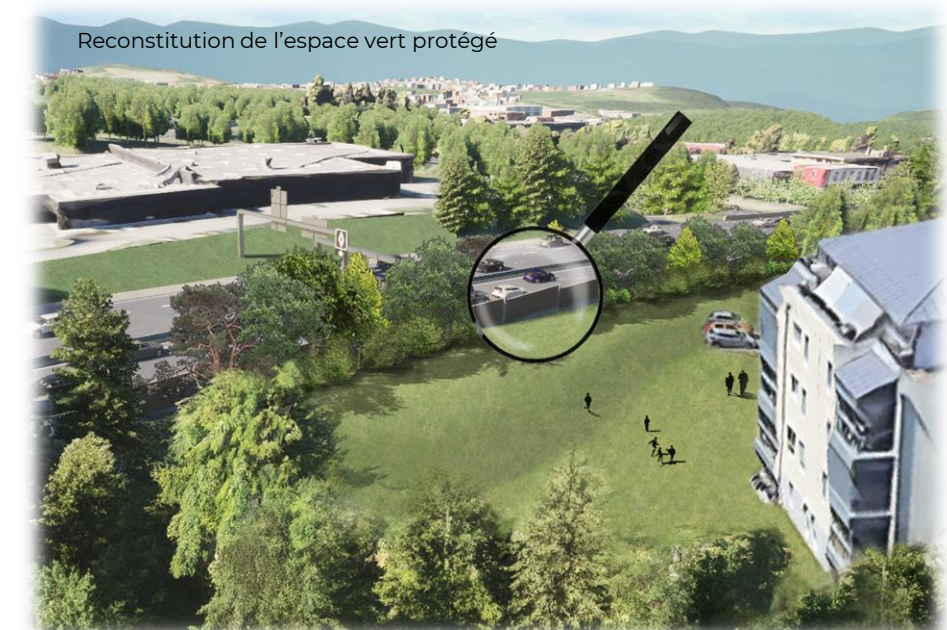


Localisation de l'espace vert protégé sur la commune d'Annecy (Cran-Gevrier)

A noter que le projet prévoit de reconstituer en partie le rideau végétal afin d'assurer l'insertion paysagère de l'infrastructure vis-à-vis du quartier de la Pérolière.



Extrait du plan de zonage du PLU de Cran-Gevrier



## **Nous vous remercions pour l'attention que vous avez portée à ce projet.**

Si vous avez des questions ou des remarques à faire remonter, cela se passe :

- lors des réunions publiques organisées dans les communes d'Annecy (Cran-Gevrier), de Poisy et de Epagny-Metz-Tessy ;
- sur les registres papier mis à disposition dans les communes concernées ;
- sur le registre numérique mis à disposition sur le site internet :

<https://actu.hautesavoie.fr/>